

Direction de l'aménagement et du développement

8-2

Service de l'habitat et de la politique de la ville

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 10 DEC. 2015

OBJET : FONDS D'INTERVENTION DE QUARTIER SUR LA COMMUNE DE MONTFERMEIL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Pour améliorer et préserver le patrimoine immobilier ancien et, assurer ainsi le maintien sur place des populations modestes qui l'occupent, le Département et la ville de Montfermeil ont décidé de financer un fonds d'intervention de quartier (FIQ) dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat « renouvellement urbain ».

Une convention relative à la mise en place du FIQ a été signée le 21 février 2012 et abondée à hauteur de 600 000 € pour cinq ans (soit 300 000 € par collectivité). Elle prévoit l'octroi d'aides versées à des personnes physiques (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs), ou à des personnes morales (syndicat de copropriétaires), destinées à faciliter la réalisation de travaux de réhabilitation.

En application de son article 6, deux groupes de travail se sont réunis l'un le 21 avril 2015, l'autre le 28 juillet 2015, et ont examiné, avant de vous les présenter pour décision, vingt demandes d'aides au bénéfice de douze propriétaires occupants, un propriétaire bailleur, six syndicats de copropriété et une SCI. Ces subventions permettront de réaliser des travaux de ravalement, de toiture et autres travaux de réhabilitation mais aussi d'aider une copropriété dans ses démarches de procédures contentieuses, conformément aux différents types de subventions prévus à l'annexe 5 de la convention FIQ.

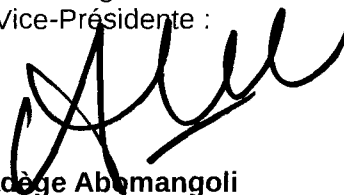
Ces groupes de travail ont émis des avis favorables sur l'attribution d'aides pour un montant total de 307 751 € dont 154 266 € pour la ville de Montfermeil et 153 485 € pour le Département.

Les crédits soumis au présent vote sont intégrés à l'autorisation de programme de l'année 2011.

En conséquence, je vous propose :

- D'APPROUVER l'attribution de subventions pour un montant total de 307 751 euros réparties entre la commune de Montfermeil et le Département de la Seine-Saint-Denis ;
- DE PRENDRE ACTE de l'attribution par la ville de Montfermeil de subventions pour un montant de 154 266 euros ;
- DE DECIDER de l'attribution par le Département de la Seine-Saint-Denis de subventions pour un montant de 153 485 euros ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires figurent au chapitre 204 du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
la Vice-Présidente :



Nadège Abemangoli

SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE MONTFERMEIL

GROUPE DE TRAVAIL N° 7 DU 21 AVRIL 2015					
BENEFICIAIRE	ADRESSE DES TRAVAUX	Nb de logts	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX / HONO. TTC	MONTANT DU FIQ
CGI94 - Jean Noël Fontvieille 6 av du Généraml de Gaulle 93410 Vaujours	4 rue de la Halle	6	Réfection toiture	3 487	1 395
BON DJEMAH Robert	25 rue Delagarde	1	Ravalement	15 829	7 915
GONCALVES Stéphane	7 rue du Jeu d'Arc	1	Ravalement	19 636	9 818
SOGIM Xavier Cerveau 4, avenue Outrebon 93250 Villemomble	31 rue du Général Leclerc	7	Procédure judiciaire votée	3 000	1 500
TOTAL				41 952	20 628

GROUPE DE TRAVAIL N°8 DU 28 JUILLET 2015					
NOM	ADRESSE DES TRAVAUX	Nb de logts	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX / HONO. TTC	MONTANT DU FIQ
SOGIM Xavier Cerveau 4, avenue Outrebon 93250 Villemomble	4 rue du Général de Gaulle	5	Réfection des couvertures des bâtiments A et B sur rue	57 576	23 030

SOGIM Xavier Cerveau 4, avenue Outrebon 93250 Villemomble	4 rue du Général de Gaulle	5	Réfection des murs de cave	17 314	6 926
SOGIM Xavier Cerveau 4, avenue Outrebon 93250 Villemomble	4 rue du Général de Gaulle	5	Ravalement de toutes les façades des bâtiments sur rue - 361m ²	85 220	42 610
SOGIM Xavier Cerveau 4, avenue Outrebon 93250 Villemomble	4 rue du Général de Gaulle	5	honoraires architecte Patrick Touraine	13 183	10 000
BATUR Sami	3 rue de l'Eglise	1	Ravalement thermique	30 000	15 000
BRACQUEMART Sylvain	5 rue de l'Eglise	1	Ravalement et menuiseries bois	57 425	27 250
KHEROUA Abdel	17 rue du Jeu d'Arc	1	Ravalement et EP	17 644	8 822
TOTAL				278 363	133 638
TOTAL GT 7 + GT 8					154 266

SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LE DEPARTEMENT

GROUPE DE TRAVAIL N° 7 DU 21 AVRIL 2015					
ADRESSE	ADRESSE DES TRAVAUX	Nb de logts	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX / HONO. TTC	MONTANT DU FIQ
GIL DE OLIVEIRA Maria de Jésus	1/3 place de la Halle	5	Réfection toiture	19 360	7 744
GIL DE OLIVEIRA Maria de Jésus	1/3 place de la Halle	5	Ravalement	26 008	13 004
TOTAL				45 368	20 748

GROUPE DE TRAVAIL N°8 DU 28 JUILLET 2015					
ADRESSE	ADRESSE DES TRAVAUX	Nb de logts	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX / HONO. TTC	MONTANT DU FIQ
PEREIRA Americo	2 place de la Halle	1	Réfection d'une pièce	9 067,50 €	2 040
PEREIRA Isabelle	2 place de la Halle	1	Réhabilitation du logement	40 142,83 €	3 500
MATOS DOS REIS Rosa Maria	20 rue Paul Bert	6	Réfection toiture	26 393,40	10 557
MATOS DOS REIS Rosa Maria	20 rue Paul Bert	6	Reprise de structure	18 584,21	7 434
MATOS DOS REIS Rosa Maria	20 rue Paul Bert	6	Ravalement total	21 375,20	10 688
SCI BEA -MACHADO Sandra	38 rue Henri Barbusse	1	Réfection de toiture	23 031,22	6 240

SCI BEA -MACHADO Sandra	38 rue Henri Barbusse	1	Ravalement du bâtiment sur cour	19 460	9 730
CGI94 - Jean Noël Fontvieille 6 av du Généraml de Gaulle 93410 Vaujours	4 rue de la Halle	6	Réfection des couvertures à l'arrière du bâtiment	9 295,00	3 718
CGI94 - Jean Noël Fontvieille 6 av du Généraml de Gaulle 93410 Vaujours	4 rue de la Halle	6	Réfection mur cave à gauche	5 335,00	2 134
CGI94 - Jean Noël Fontvieille 6 av du Généraml de Gaulle 93410 Vaujours	4 rue de la Halle	6	Ravalement de toutes les façades - 260m ²	45 238	22 619
SOGIM Xavier Cerveau 4, avenue Outrebon 93250 Villemomble	4 rue du Général de Gaulle	5	Réfection du passage côté droit	1 034,00	517
MALHAO Diamantino	1/1bis rue de la Halle		Ravalement	12 962	6 481
VAN-DEN-BLECKEN Jacqueline	5 rue Grange	1	Ravalement	15 285	7 642
CLARISSOU Eveline	17bis rue de l'Eglise	1	Création du réseau séparatif EU/EP	6 479,00	3 240
ESCALARA Juan 24 ter rue des arts 94170 LE PERREUX SUR MARNE	10 rue de la Halle	3	Ravalement	26 334	13 167
VILLA REAL Patricia 17 rue de l'Eglise 93370 MONTFERMEIL	17 rue de l'Eglise		Ravalement	24 004	12 002

ROSENBLATT Michel 59 A Boulevard Hardy 93370 MONTFERMEIL	48/52 rue H Barbusse	10	Ravalement arrière	16 555	8 278
ROSENBLATT Michel 59 A Boulevard Hardy 93370 MONTFERMEIL	48/52 rue H Barbusse	10	Réfection descente EU	1 167	467
ROSENBLATT Michel 59 A Boulevard Hardy 93370 MONTFERMEIL	48/52 rue H Barbusse	10	Procédure à l'encontre du 52 H Barbusse	3 804	2 283
TOTAL				1 037 596	132 737
TOTAL GT 7 + GT 8					153 485
TOTAL VILLE + DEPARTEMENT					307 751

Délibération n° du

FONDS D'INTERVENTION DE QUARTIER SUR LA COMMUNE DE MONTFERMEIL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 83.92 du 17 juin 1983 définissant la politique d'aide à la réhabilitation du patrimoine ancien,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°1-3 du 15 décembre 2011 approuvant la mise en place d'un fonds d'intervention de quartier à Montfermeil,

Vu la convention signée le 21 février 2012,

Vu sa délibération n°6-4 du 18 décembre 2014 approuvant l'avenant 1 à la convention FIQ,

Vu l'avenant 1 signé le 23 juillet 2015,

Vu les crédits disponibles au chapitre 204 du budget départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE l'attribution de subventions pour un montant total de 307 751 euros réparties entre la commune de Montfermeil et le Département de la Seine-Saint-Denis selon le tableau



joint en annexe ;

- PREND ACTE de l'attribution par la ville de Montfermeil de subventions pour un montant de 154 266 euros ;

- DÉCIDE de l'attribution par le Département de la Seine-Saint-Denis de subventions pour un montant de 153 485 euros.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.